

VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL Un Montréal de tous les possibles

Le 18 janvier 2017

Mémoire présenté à la Ville de Montréal dans le cadre des consultations publiques sur le Montréal de tous les possibles

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal Direction adjointe au bureau du PDGA Direction Partenariat et soutien à l'offre de service

Présenté par:

Mme Julie Grenier, Directrice adjointe / Bureau du PDG adjoint, Partenariat et soutien à l'offre de service, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)	3
	2.1 La direction adjointe au président-directeur adjoint (DA-PDGA)	4
	Les dossiers de la DA-PDGA	5
3.	Le point de vue de la DA-PDGA	5
	3.1 La vision, les valeurs et les enjeux proposés	6
	Améliorer la cohérence des interventions (enjeu 12 du document)	6
	Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité (enjeu 6 du document)	7
	Contribuer à la réussite éducative (enjeu 9 du document)	8
	3.2 Les principes directeurs	9
	Inclusion et accessibilité aux services et à l'information	9
	Le travail en partenariat (principe no 2)	9
	Tenir compte des acquis (principe no 4)	10
	Faire preuve d'innovation et tenir compte des besoins spécifiques (principe no 6 et no 8)	10
	3.3 Les approches pour aborder les enjeux, les situations et les problèmes	11
	3.4 Orientations et pistes d'intervention	12
4.	Conclusion	12
5.	Annexe 1 – Nos principales intallations	13
6.	Annexe 2 – Les principaux mandats de la DA-PDGA	14

1. INTRODUCTION

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) souhaite apporter sa contribution à la politique *Un Montréal de tous les possibles,* politique de développement social de la Ville de Montréal (ensuite Montréal). Politique qui devrait, à terme, favoriser entre Montréal et les divers acteurs de la scène montréalaise des partenariats et des projets porteurs pour une métropole novatrice et inclusive de ses diversités dans toutes leurs formes.

Notre intervention mettra en lumière un certain nombre d'enjeux de santé et de préoccupations découlant de notre mandat d'établissement de santé et de services sociaux et de nos responsabilités populationnelles et régionales. Elle fera les liens entre ceux-ci et le projet de politique *Un Montréal de tous les possibles*.

En effet, notre présentation vise à faire ressortir la convergence des intérêts du CCSMTL et ceux de la Ville de Montréal, ainsi que les bénéfices que chacun peut tirer d'un partenariat intersectoriel et multisectoriel.

2. LE CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CCSMTL)

Mis en place le 1^{er} avril 2015, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est, à titre d'établissement de santé et de services sociaux, un acteur majeur pour la santé des Montréalais. Au cours de sa première année d'existence, le CCSMTL s'est doté d'une structure organisationnelle afin de pouvoir tenir pleinement son rôle, et ce, tant au niveau local que régional et suprarégional. Les valeurs du CCSMTL sont : le respect, l'engagement, la passion et la collaboration; elles teintent ses actions et ses relations avec ses différents partenaires.

Le CCSMTL a comme mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de son territoire. Dans le cadre des mandats locaux, régionaux et suprarégionaux qui lui sont dévolus, le CCSMTL offre une large gamme de services de santé et services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients et de qualité. Détenant plusieurs désignations universitaires, il est un acteur-clé par sa contribution majeure à la formation ainsi qu'au développement et partage des savoirs scientifiques.

Le CCSMTL a une conception de la santé qui transcende l'absence de maladies pour adopter une vision d'un état de bien-être. Cet état de bien-être implique la capacité physique, psychologique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu. Son territoire¹ couvre les anciens Centres de santé et services sociaux (CSSS) de Jeanne-Mance et du Sud-Ouest de Verdun. Sa population est de 300 000 personnes et, de par ses dossiers régionaux, le CCSMTL dessert toutefois aussi l'ensemble du territoire de la région montréalaise dans certaines missions cliniques. Bref, le CCSMTL est au cœur de l'Île et est bordé par les quatre autres CIUSSS de la région montréalaise et ainsi que par cinq établissements non fusionnés.

¹ Source : Portrait populationnel, ressources et programmes services, DQEPE, CCSMTL, 25 février 2016

2.1 LA DIRECTION ADJOINTE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR ADJOINT (DA-PDGA)

La Direction adjointe au président-directeur général adjoint (DA-PDGA) — Partenariat et soutien à l'offre de service s'est vue confier une responsabilité transversale, et ce, tant au sein du CCSMTL qu'en interface avec l'ensemble du réseau montréalais. Ainsi, avoir une vision globale du CCSMTL et du réseau montréalais est au cœur de la raison d'être de cette direction relevant du PDGA; cette direction occupe donc, par ses liens avec les différents acteurs de la région, une place stratégique lui permettant de réfléchir et de contribuer à infléchir la politique Un Montréal de tous les possibles.

Plus spécifiquement, la DA-PDGA contribue à l'actualisation de la mission du CCSMTL en canalisant une majorité de mandats de coordination régionale et complémentaire à l'offre de service. Cette direction favorise la synergie avec les différentes directions clientèle et services cliniques en contribuant à optimiser l'impact (accessibilité, qualité, continuité) de l'offre de service du CCSMTL territorialement et régionalement. Elle favorise l'exercice de la responsabilité populationnelle en agissant notamment comme maillon avec les différentes communautés et partenaires, dont la Ville de Montréal.

La DA-PDGA a développé une philosophie de concertation et de collaboration où l'intelligence collective est mise à profit, tant au sein de son équipe qu'avec les différents partenaires. Afin de favoriser une mobilisation des acteurs et en continuité avec les valeurs du CCSMTL, elle promeut les valeurs suivantes :

- Un partenariat au cœur de la collaboration;
- La passion de travailler en concertation;
- Un partenariat respectueux et équitable;
- Un partenariat mobilisateur visant l'engagement.

Elle tient compte de la nouvelle réalité du réseau et souhaite établir un lien de confiance avec les partenaires internes et externes, permettant un travail d'équipe collégial et efficient. Elle souhaite ainsi développer et maintenir de nouveaux liens permettant un développement positif des partenariats pour le bien de la collectivité et de la population qui bénéficie des différents services du réseau.

Elle amène alors une contribution significative par l'identification et la promotion d'actions structurantes avec et pour la collectivité. Cette approche favorise des stratégies, telle l'action partenariale et intersectorielle, pour agir en amont et de façon efficace sur d'importants déterminants dont la santé, l'autodétermination, la participation à la collectivité, etc.

En résumé, par sa vision du partenariat, la DA-PDGA reconnaît :

- L'importance de travailler de concert avec son réseau de partenaires pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- L'autonomie des partenaires;
- Le processus volontaire du partenariat;
- L'expertise et l'apport des partenaires dans la mise en commun des analyses et des solutions éléments de réciprocité;
- L'écoute et la prise en compte de la réalité des partenaires et de la communauté comme dimensions primordiales.

Les dossiers de la DA-PDGA

Les dossiers régionaux de la DA-PDGA sont nombreux et exigent l'élaboration et la mise en place de multiples partenariats pour avoir un impact significatif sur la population montréalaise. Prônant une approche où la force et les idées de chacun des partenaires sont mises à profit, une approche de travail intersectoriel est préconisée dans les différents dossiers. La DA-PDGA s'est d'ailleurs dotée d'une définition de partenariat pour bien illustrer cette philosophie.

Définition du partenariat proposée par la DA-PDGA :

Approche donnant des résultats positifs à court et à long terme et qui facilite la mise en commun de l'expertise et de l'innovation d'au moins deux acteurs. Il repose sur un degré élevé de collaboration afin de favoriser la continuité et la complémentarité des services offerts à la population, et ce, dans le respect des missions et des mandats, de la reconnaissance des compétences et des contributions de chacun. L'action en partenariat implique la mise en commun de savoirs et de ressources et peut moduler, en réciprocité, les activités, les services ou le fonctionnement des organisations dans le but d'améliorer le service offert à la population.

Les dossiers de la DA-PDGA peuvent toucher différents aspects, notamment la communication avec les citoyens, les groupes communautaires et autres instances, la concertation pour une offre de services touchant l'ensemble de la clientèle dont les populations vulnérables et des aspects de coordination de sécurité civile. L'annexe 2 présente une liste plus exhaustive des dossiers de la DA-PDGA.

LE POINT DE VUE DE LA DA-PDGA

Le CCSMTL présente dans le contexte de cette consultation plusieurs mémoires, deux dans le cadre de ses responsabilités locales et régionales de santé publique et celui-ci dans le cadre des mandats de concertation régionale de la DA-PDGA.

Ainsi, le mémoire de la Direction adjointe au PDGA – Partenariat et soutien à l'offre de service s'attardera aux enjeux et aspects liés aux dossiers régionaux sous sa gouverne et qui peuvent être en interrelation avec l'élaboration de la politique de développement social de la Ville de Montréal : *Un Montréal de tous les possibles*.

Se considérant comme un acteur de premier plan pour la réussite de la politique de développement social de Montréal, la DA-PDGA articulera sa réponse autour des bénéfices que le CCSMTL et la Ville de Montréal peuvent retirer à travailler en intersectorialité et en multisectorialité afin que le *Montréal de tous les possibles* devienne réalité. En effet, nous croyons que la réussite de cette politique devrait assurer à la Ville une place de leader parmi les métropoles internationales, cosmopolites et ouvertes sur le monde.

3.1 LA VISION, LES VALEURS ET LES ENJEUX PROPOSÉS

La vision proposée dans le cahier de consultation rejoint les valeurs de partenariat de la DA-PDGA. Vivre ces valeurs implique de travailler en collaboration avec les groupes et les acteurs institutionnels et non institutionnels, et de faciliter l'empowerment des diverses communautés.

À cette étape-ci, nous souhaitons souligner l'importance d'un langage commun à tous les partenaires. C'est pourquoi nous ajoutons que nous considérons que la notion d'inclusion doit également comprendre celle d'accessibilité. De même, la notion d'appropriation, nous apparaît un incontournable pour permettre l'actualisation de la vision proposée; un citoyen peut participer à son milieu s'il est en mesure de bien comprendre les enjeux, mais aussi, et surtout, si on lui en donne les moyens.

La Ville propose une vision et des valeurs que nous considérons comme inspirantes, d'autant plus que celles-ci rejoignent celles du CCSMTL. L'objectif de Montréal d'être une ville inclusive où chacun contribue à sa façon, et selon ses capacités, à la communauté ne saurait être atteint sans des citoyens en santé, et respectés dans toutes leurs formes de diversités. Le CCSMTL dont la mission est d'assurer l'accès aux services ainsi qu'une offre de service de santé et services sociaux, en adéquation avec les besoins de la population montréalaise, est donc un partenaire qui peut soutenant pour devenir *Un Montréal de tous les possibles*.

Soulignons que le document de consultation propose 12 enjeux dont nous reconnaissons l'importance dans une politique de développement social. Aux fins de ce mémoire, la DA-PDGA du CCSMTL commentera quelques-uns de ces enjeux plus particulièrement liés à ces dossiers et mandats.

Améliorer la cohérence des interventions (enjeu 12 du document)

La DA-PDGA croit que cet enjeu représente la pierre d'assise du succès d'une politique de développement social. Nous croyons que pour améliorer la cohérence, l'efficience et l'efficacité des interventions, les rôles, missions et responsabilités de chacun doivent être respectés. Combiné aux complémentarités possibles en termes d'expertise et de compétences, les partenariats n'en seront que plus fructueux. Dans le respect des partenaires, des mécanismes de collaboration efficaces sont mis en place, afin de faciliter le travail commun, la participation et l'expression de chacun des partenaires dans les dossiers et les problématiques où tous deux sont impliqués.

Par ses nombreux dossiers régionaux, la DA-PDGA, à l'instar du CCSMTL, ont déjà établi de nombreuses collaborations avec différents organismes du réseau de la santé, du réseau communautaire et plus encore. La DA-PDGA considère donc être un acteur incontournable dans l'actualisation de la Politique de développement social de la Ville de Montréal. En collaborant avec la Ville, nous pouvons ensemble faire une réelle différence pour les Montréalais, plus particulièrement pour les plus vulnérables d'entre eux.

Le Plan d'action intersectoriel en itinérance dont nous sommes les maitres d'œuvre en est un bon exemple. En effet, de notre mandat d'assurer la coordination intersectorielle des actions montréalaises en itinérance, nous collaborons déjà avec plusieurs secteur de la Ville (SPVM, Direction de l'habitation, Cour municipale, etc) et un ensemble de partenaires de différents ministères, d'établissements de santé et de services sociaux, d'organismes publics et communautaires. À cet égard, la Ville de Montréal est un partenaire de premier plan et la collaboration entre nos deux instances est non seulement souhaitable,

mais essentielle afin de partager une vision commune des enjeux montréalais en itinérance et de soutenir de façon concertée et cohérente les actions pour y répondre.

Pour illustrer une autre collaboration importante, prenons l'exemple du Service régional des activités communautaires et de l'itinérance (PSOC) de la DA-PDGA du CCSMTL qui, de par ses mandats et responsabilités, assure la gestion régionale du financement dédié aux organismes communautaires dans le cadre du Soutien communautaire en logement social (SCLS). La Ville de Montréal, par son rôle de villemandataire pour la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), soutient le développement du logement social et communautaire qui permet à des locataires de réduire leurs coûts de logement.

Selon les programmes, ces logements s'adressent à des ménages à revenu faible ou modeste (personnes seules ou familles) qui peuvent avoir des besoins particuliers. Pour ces personnes, leur état de santé ou leur condition font en sorte qu'il est difficile d'acquérir une stabilité résidentielle, un certain contrôle sur leur vie dans un milieu de leur choix et de se réaliser par une véritable participation citoyenne. C'est alors que le SCLS prend toute son importance pour répondre à leurs besoins de soutien et pour contribuer à leur maintien et à leur intégration dans leur milieu de vie. Le SCLS est complémentaire à l'offre de logement social et communautaire développé par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal.

En ce sens, le Service régional salue le partenariat intersectoriel exemplaire avec la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal qui participe activement au comité régional aviseur sur le SCLS dont le mandat est d'assurer le suivi de l'implantation du Cadre de référence dans la région de Montréal. Les autres partenaires qui siègent au comité régional présidé par le Service régional sont la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires à Montréal (RIOCM).

Ces exemples démontrent qu'en collaborant, nous pouvons espérer arriver à des actions communes et faire une réelle différence pour les montréalais, particulièrement les plus vulnérables d'entre eux.

Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité (enjeu 6 du document)

Au niveau de la sécurité des citoyens montréalais de façon plus globale, la DA-PDGA du CCSMTL a un mandat de leadership régional en ce qui a trait aux mesures d'urgence et de sécurité civile pour le réseau de la santé et des services sociaux montréalais. Ainsi, en collaboration avec de nombreux partenaires, notamment l'ensemble des établissements de santé de Montréal, le SIM, le SPVM, Urgences-santé et la Direction régionale de santé publique, la DA-PDGA coordonne régionalement le déploiement de la mission Santé tel que prévu au *Plan national de sécurité civile du MSSS*, et ce, afin d'assurer que tous les citoyens reçoivent les services de santé et services psychosociaux dont ils ont besoin en cas de sinistre ou de situation d'urgence. Considérant l'importance d'assurer une réponse rapide et concertée, la connaissance des rôles de chacun des acteurs concernés est capitale dans la réussite des interventions, lors de situation d'urgence (canicule, catastrophe naturelle, attaque terroriste, etc.). Un autre exemple récent est l'Opération Syrie où la DA-PDGA a contribué activement à l'accueil et l'évaluation des nouveaux arrivants syriens en irigeant le centre de bienvenue et en concertant la collaboration de l'ensemble des acteurs du réseau montréalais. Nous demeurons toutefois préoccupés pour la suite des choses considérant qu'audelà de l'accueil et de l'évaluation de ces nouveaux citoyens montréalais, il faut assurer des modalités d'intégration gagnantes et soutenantes. Il nous apparaît donc primordial de poursuivre le travail déjà en

cours visant à arrimer les forces, rôles et mandats des différents partenaires, incluant la Ville de Montréal, et ce, en continu. Une réponse concertée aux besoins des Montréalais permettra d'assurer sécurité, santé et bien-être; des conditions essentielles à leur épanouissement et participation sociale.

Dans un autre ordre d'idée, la DA-PDGA, dans le cadre des travaux et réflexions sur la violence conjugale et sur les violences basées sur l'honneur, est très préoccupée par la sécurité et le sentiment de sécurité des victimes (femmes, hommes et enfants). Une question revient au quotidien : comment assurer aux victimes et à leurs familles l'accès à des logements abordables dans un environnement sécuritaire, et ce dans un délai raisonnable? Trouver une solution à cette question donnerait aux victimes la possibilité de faire des choix éclairés et leur offrirait la liberté de changer de milieu de vie de façon positive et à un coût abordable. De victimes, ces personnes se sentant en sécurité pourront contribuer à leur tour au tissu montréalais. Nous croyons que ce rêve peut devenir réalité en s'assurant d'une action concertée et intégrée, en maintenant la collaboration de la Ville, du CCSMTL et des différents partenaires dans le cadre des travaux régionaux (mesures d'hébergement d'urgence, etc.).

Contribuer à la réussite éducative (enjeu 9 du document)

La réussite scolaire de l'ensemble des jeunes montréalais nous tient à cœur. La DA-PDGA souhaite qu'elle puisse devenir réalité pour chacun d'entre eux, et ce, indépendamment de leurs différences. Nous entendons par « différence » non seulement les handicaps physique, intellectuel et sensoriel, mais aussi les différences liées à l'âge, aux origines, à la langue et milieux de vie, etc. Pour nous, la vision d'inclusion mise de l'avant par Montréal doit bien saisir ces multiples niveaux de différences et faciliter l'accès à l'éducation pour tous.

La réussite éducative, ce n'est pas seulement décrocher un diplôme, c'est aussi donner à chacun la possibilité de participer activement à son autonomie et de contribuer à son milieu, et ce, dans la mesure de ses capacités. La réussite éducative d'aujourd'hui bâtit le *Montréal de tous les possibles* de demain.

Cette notion élargie de réussite scolaire des jeunes du Québec revêt une grande importance pour la DA-PDGA du CCSMTL, d'où son implication de premier plan dans l'actualisation de l'entente de complémentarité entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auprès des différents partenaires.

Cette entente porte sur toutes les dimensions de l'intervention touchant le développement de tous les jeunes de 5 à 18 ans fréquentant les établissements scolaires publics et privés et de 4 à 21 ans pour les jeunes qui présentent une situation de handicap (déficience intellectuelle, trouble envahissant du spectre de l'autisme et/ou déficience physique et sensorielle) et leur famille. Les dimensions de l'intervention cible principalement trois axes :

- la promotion, la prévention et l'éducation;
- l'adaptation;
- la réadaptation.

Il importe de mettre aussi en lumière que Montréal accueille 35 000 immigrants par an et que la réussite éducative des enfants est bien souvent au cœur du projet d'immigration de ces nouveaux Montréalais. Étant donné que cette réussite repose, entre autres, sur une communication entre l'école des jeunes et leurs parents, la Banque interrégionale d'interprètes de la DA-PDGA permet cette communication avec sa centaine d'interprètes parlant plus d'une quarantaine de langues.

Le CCSMTL dessert également une clientèle plus spécifiquement à risque accru de décrochage scolaire, de violence et d'itinérance de par ses mandats auprès des jeunes des centres jeunesse et de la de Direction de la Protection de la jeunesse. LA DA-PDGA accorde donc un souci particulier à la réussite scolaire de ces jeunes, et ce, bien au-delà de l'obtention d'un diplôme; faire des apprentissages, acquérir un certain niveau d'autonomie, apprendre et devenir un bon citoyen qui contribue au projet de société. Des mécanismes de concertation et de liaison entre différents acteurs sont déjà en place et le CCSMTL y participe activement.

À la lumière de ces quelques dossiers, il apparaît évident que chacun a des responsabilités au regard du développement de l'ensemble des enfants et des jeunes du Québec. Or, un partenariat entre tous les acteurs est requis afin de souscrire à des orientations harmonisées entre les deux réseaux et d'offrir des services en continuité et en complémentarité pour répondre aux besoins des jeunes; nos citoyens d'aujourd'hui et de demain.

3.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Globalement, les neuf principes directeurs présentés dans le document de consultation ont chacun leur pertinence pour guider les actions de la Ville ainsi que ses relations avec les acteurs du milieu pour l'actualisation de la Politique de développement social. La DA-PDGA présentera les principes directeurs sur lesquels elle désire attirer l'attention de la Ville.

Inclusion et accessibilité aux services et à l'information

La DA-PDGA croit que pour qu'une personne puisse jouir pleinement d'un *Montréal de tous les possibles*, il serait pertinent d'ajouter aux principes directeurs des notions d'inclusion et d'accessibilité aux services et à l'information et ce, peu importe les différences. Rappelons que nous considérons comme « différence » non seulement les handicaps physique, intellectuel ou sensoriel, mais également les différences liées à l'âge, aux origines, à la langue ou milieux de vie ainsi qu'aux minorités sexuelles. La DA-PDGA souhaite que le « Montréal intelligent » prévoie une place pour les analphabètes des médias électroniques. Plusieurs segments de la population sont déjà marginalisés par les nouvelles technologies, par exemple, les personnes présentant des handicaps physiques, sensoriels ou intellectuels, les immigrants et les anglophones ayant une maîtrise insuffisante du français. À ces personnes s'ajoutent les problématiques multiples qui sont parfois liées au vieillissement.

Le travail en partenariat (principe no 2)

De la même façon, la DA-PDGA suggère que le principe directeur de la Ville sur le travail en partenariat soit élargi au travail avec les divers acteurs institutionnels, économiques, associatifs et communautaires du milieu montréalais. La synergie qui naîtrait de ces relations intersectorielles et multisectorielles ne peut qu'être bénéfique aux Montréalais en réduisant le travail en silo.

Les divers comités régionaux dont la DA-PDGA assure la coordination ont fait de nombreux constats et pourraient être mis à profit dans la recherche de solutions innovantes et porteuses pour Montréal. Par exemple, si nous parlons des diverses communautés culturelles, il faut pour eux, tout comme pour les communautés autochtones, une approche adaptée à la diversité. Au gré de nos dossiers, nous constatons que nous ne pouvons plus penser qu'une approche adaptée à la diversité s'adresse seulement aux nouveaux arrivants, mais plutôt à l'ensemble des communautés culturelles ainsi qu'aux minorités

sexuelles. Ici aussi, la vision d'inclusion prend tout son sens et la valeur ajoutée du travail en partenariat est évidente.

Tenir compte des acquis (principe no 4)

La DA-PDGA désire attirer l'attention de la Ville sur l'une des conditions pour qu'une personne jouisse d'une vie citoyenne nourrissante, elle doit invariablement être en santé. En ce sens, ce principe directeur lié aux relations avec les acteurs du milieu permettrait de construire l'avenir sur les expériences et les succès antérieurs. Par exemple, l'établissement d'un partenariat entre la Ville et le réseau de la santé et des services sociaux nous apparaît incontournable et logique, en ciblant davantage les personnes vulnérables, et ce, peu importe l'origine de cette vulnérabilité. En ce sens et à la lumière de nos propos précédents, nous proposons que ce principe directeur ne s'adresse pas seulement à la Ville de Montréal tel que décrit dans le document d'accompagnement, mais également à ses divers partenaires, dont le CCSMTL.

À cet effet, soulignons les approches en santé et bien-être des hommes (SBEH) et santé bien-être des femmes (SBEF) dont la DA-PDGA s'est vue octroyer la responsabilité régionale par le MSSS. Mentionnons le travail en étroite collaboration avec le secteur communautaire, puisqu'en autre pour l'approche en SBEH, le regroupement des organismes communautaires des hommes de Montréal (ROHIM) en est le porteur. L'objectif principal de ces approches demeure l'amélioration des services à offrir à la population masculine et féminine, objectif d'ailleurs affirmé dans les orientations ministérielles et dont l'application de l'approche de l'analyse différenciée par les sexes (ADS) à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, notamment les politiques, s'avère essentielle à l'atteinte de cet objectif. Les approches en SBEH et SBEF visent à assurer une cohérence dans l'articulation des différents programmes, politiques, plans d'action, à comprendre les réalités propres à ces populations et des enjeux pour la collectivité québécoise, de même qu'à adapter les messages et des services en fonction des besoins identifiés de la population masculine et féminine.

Fait intéressant, dans le cadre du Plan d'action intersectoriel en itinérance 2015-2020, la poursuite des actions régionales en SBEH est ciblée comme objectif afin de repérer, comprendre les trajectoires de vie et les besoins, afin d'intervenir plus précocement auprès des hommes en situation de vulnérabilité et de prévenir l'itinérance. Il existe déjà un maillage fructueux entre le financement de la Ville (Plan de lutte à la pauvreté, etc.) et celui du CCSMTL (PSOC et Plan d'action intersectoriel national en itinérance) qui permet de mener de belles avancées dans le domaine. À celui-ci, une collaboration dans le même sens pour l'approche en SBEH et SBEF pourrait être également envisagée pour poursuivre les acquis.

Faire preuve d'innovation et tenir compte des besoins spécifiques (principe no 6 et no 8)

La DA-PDGA corrobore au principe d'innovation puisqu'il permet de saisir les occasions d'être créatif dans le partenariat. Si on ajoute à ce principe le travail en subsidiarité, la Politique de développement social ne peut qu'être gagnante. Pour cela toutefois, il est indispensable de bien connaître ses partenaires, leurs rôles, leurs mandats, leurs services, leurs valeurs. Cette connaissance facilitera l'intégration des actions dans un continuum cohérent et ayant une réelle valeur ajoutée. La DA-PDGA croit également que prendre le temps d'avoir une lecture commune d'une situation, d'une problématique, d'un dossier ne peut qu'être bénéfique aux actions futures. En travaillant ainsi en complémentarité, cela permet de jouir des services

mis en place par la ville, mais aussi de collaborer à la santé de la population; une lecture commune des besoins, des pistes de solutions et du momentum approprié.

Ainsi, la notion de *momentum* nous apparait importante. La DA-PDGA croit qu'il faut être en mesure d'interpeler le bon partenaire, au bon moment, pour le bon dossier et au moment opportun, en gardant en tête que plusieurs actions peuvent être actualisées en amont, avant qu'une problématique ne devienne complexe. S'inscrire dans un principe de responsabilité partagée est un principe directeur qui nous apparaît important dans le cadre d'une politique de développement social qui se veut citoyenne et en inter relation avec ses partenaires. Nous proposons que ce principe soit ajouté à ceux proposés par la Ville de Montréal.

3.3 LES APPROCHES POUR ABORDER LES ENJEUX, LES SITUATIONS ET LES PROBLÈMES

Le document de consultation propose six approches pour aborder les enjeux de la future politique de développement social et la rendre concrète. La DA-PDGA est globalement en accord avec ces approches, mais elle souhaite suggérer des améliorations sur lesquelles elle désire attirer l'attention de la Ville.

La coordination régionale des dossiers de la DA-PDGA nous a notamment appris qu'une réflexion commune pour identifier les besoins et des actions réalistes dans le respect des champs de compétences de tous les acteurs, tout en s'inscrivant dans un esprit de complémentarité permet d'être un levier l'un pour l'autre. Pour nous, l'approche développer une vision globale des enjeux actuels et émergents est intimement lié au développement de cette vision commune, tout comme la notion de momentum expliquée plus haut. Ceci rejoint également l'approche proposée par la Ville de mobilisation des acteurs autour de la réflexion et de l'action.

Si nous reprenons l'exemple du dossier des logements abordables et des femmes en difficultés discuté plus avant, une instance de concertation existe déjà, à savoir la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM). Une Table de concertation importante pour un dossier majeur; pourtant, il n'y a actuellement aucune représentativité de la Ville de Montréal à cette Table régionale ni aux tables locales. La Ville n'est-elle pas un acteur-clé dans l'inclusion des femmes présentant de multiples défis et problématiques? Tout comme pour d'autres dossiers où la DA-PDGA constate les effets bénéfiques du partenariat intersectoriel, nous croyons que l'établissement de collaborations étroites entre le CCSMTL, la Ville de Montréal et les différents partenaires impliqués dans ce dossier serait une valeur ajoutée et permettrait à la Ville de faire vivre d'autant plus l'ensemble des approches mises de l'avant dans son document de consultation.

Pour mobiliser les acteurs autour de la réflexion et de l'action, comme présenté dans le cahier de consultation, nous croyons que la voie citoyenne est à prendre en compte (ex. : maison des citoyens) pour créer un lieu d'expression, de dialogue et d'échanges sur des enjeux urbains qui touchent l'ensemble de la population. Des lieux disponibles, accessibles et adaptés permettant à chacun des Montréalais de contribuer à la réflexion et à la recherche de solutions adaptées à leur milieu de vie urbain. Le CCSMTL met d'ailleurs de l'avant l'approche de client partenaire dans divers dossiers et prend le pouls de ses usagers à divers niveaux.

3.4 ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION

Les orientations et les pistes d'intervention présentées dans le cahier de consultation sont des plus pertinentes. La DA-PDGA y voit de nombreuses collaborations à établir pour le mieux-être de la population montréalaise, notamment lorsqu'il est question de santé, d'accessibilité, d'inclusion, d'inégalités et de populations vulnérables.

Nous croyons que les activités communautaires sont des enjeux clés à l'intégration et l'inclusion. Il nous semble opportun de réfléchir à des pistes d'intervention qui seraient des incitatifs et facilitants pour les personnes immigrantes, à des projets qui favorisent le pairage entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants, dans le cadre des quatre orientations. Encore une fois ici, les mots inclusion et adaptation prennent tout leur sens.

L'aspect information et communication devrait à notre avis apparaître plus clairement dans les quatre orientations. Il faut miser sur une communication efficace et accessible, afin d'aller chercher l'adhésion, l'appropriation et la participation de tous les Montréalais. Un échange fructueux pour le mieux vivre ensemble auquel le CCSMTL peut être contributif de diverses façons, notamment par les services de la Banque interrégionale d'interprètes et ses relations privilégiées avec divers organismes communautaires qui sont impliqués de près auprès de ces citoyens. L'ancrage dans sa communauté d'appartenance tout comme dans sa communauté d'accueil nous apparaît comme un préalable à la participation à la vitalité de sa Ville.

L'orientation quatre nous laisse perplexes. Notre définition de la contribution à la vitalité sociale et économique dépasse largement à notre sens la notion d'emploi rémunéré et le marché du travail. La DA-PDGA croit que chacun peut contribuer à la richesse de sa société, pour peu qu'on lui en donne l'opportunité. Le bénévolat, l'implication citoyenne, la participation aux activités de son quartier sont autant de façons de contribuer à la richesse et au mieux-être de son quartier, de sa Ville. Notre organisation a d'ailleurs mis l'action bénévole et la gestion du bénévolat à la DA-PDGA, près des orientations stratégiques du CIUSSS puisque nous croyons en la force du bénévolat et en la valeur ajoutée du partenariat avec ces bénévoles au quotidien.

4. CONCLUSION

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, plus spécifiquement la Direction adjointe au PDGA-Partenariat et soutien à l'offre de service, croit que le projet de Politique de développement social de la Ville de Montréal devrait être considéré comme une politique phare pour l'ensemble des projets de la Ville; une assise pour donner un cadre, une vision, les valeurs et les principes avec lesquels les projets devront dorénavant être réfléchis et élaborés. Nous croyons que 2017 permettra sans doute à la Ville de Montréal de devenir une ville tournée vers l'avenir et nous souhaitons nous inscrire comme partenaire incontournable pour contribuer à notre mesure et selon nos mandats, au développement d'une Ville inclusive et adaptée permettant la participation de tous, y compris les citoyens les plus vulnérables.

5. ANNEXE 1 – NOS PRINCIPALES INTALLATIONS

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

Institut universitaire de gériatrie de Montréal;

Centre de réadaptation en dépendance de Montréal-Institut universitaire;

Centre jeunesse de Montréal- Institut universitaire;

Centre de réadaptation Lucie-Bruneau;

Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance;

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;

Hôpital chinois de Montréal;

Institut Raymond Dewar- Centre de réadaptation spécialisé en surdité et en communication;

Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun;

CRDITED de Montréal.

ANNEXE 2 – LES PRINCIPAUX MANDATS DE LA DA-PDGA

Voici quelques-uns des dossiers et mandats locaux et régionaux dont la DA-PDGA assure la responsabilité :

Mandats locaux

Dossier de la diversité culturelle;

L'accès aux services de santé et de services sociaux en langue anglaise.

Mandats régionaux

Coordination régionale des mesures d'urgence, de la sécurité civile et de la liaison avec les salles d'urgence;

Banque interrégionale d'interprètes (offre multisectorielle);

Comité consultatif pour l'accessibilité aux services en langue anglaise;

Table de concertation en santé et services sociaux pour la communauté autochtone de Montréal;

Comités régionaux pour les dossiers Santé et Bien-être des Hommes (SBEH) et Santé et Bien-être des Femmes (SBEF);

Comité de concertation en violence conjugale de Montréal;

Comité directeur intersectoriel régional en itinérance;

Comité régional sur le soutien communautaire en logement social;

Programme de soutien aux organismes communautaires;

Comité régional de liaison avec les regroupements des organismes communautaires;

Soutien à la structure de coordination de la gouverne régionale et à la Table des PDGA-DGA des établissements de santé et de services sociaux de Montréal;

Table de concertation MEES-MSSS.

Local (Centre Sud et Sud-Ouest)

Coordination du programme-service de santé publique pour les réseaux locaux Jeanne-Mance et Sud-Ouest Verdun, en conformité avec le Plan national de Santé publique et du PARI 2015-2020;

Organisation communautaire.